
Ville de Rueil-Malmaison
Rapport Annuel
Développement Durable
2016-2017



<i>PRESENTATION DU RAPPORT</i>	2
<i>INTRODUCTION : LES PLANS D'ACTIONS TRANSVERSES</i>	3
<i>BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DE L'AGENDA 21 SAISON 2</i>	4
<i>PARTIE 1 : LA VALORISATION DU CADRE DE VIE</i>	6
1-1 : Construire l'EcoQuartier ARSENAL	7
1-2 : Développer les mobilités actives sur le territoire	9
1-3 : Développer des démarches santé-environnement dans les structures éducatives	11
<i>PARTIE 2 : L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE</i>	14
2-1 : Promouvoir la connaissance de l'entreprise	15
2-2 : Favoriser l'emploi local	16
	17
2-3 : Développer l'accessibilité des bâtiments publics et le lien intergénérationnel	17
<i>PARTIE 3 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	23
3-1 : Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments publics	24
3-2 : Optimiser l'éclairage public	28
3-3 : Réduire la consommation de carburants de la flotte municipale	30
3-4 : Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine privé	33
<i>PARTIE 4 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES</i>	35
4-1 : Préserver les ressources et la biodiversité	36
4-2 : Réduire la production de déchets, améliorer la valorisation	38
4-3 : Développer une restauration éco-exemplaire	39
<i>PARTIE 5 : LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS</i>	41
5-1 : Sensibilisation et mobilisation du grand public	42
5-2 : L'animation des réseaux	45
5-3 : Eco-exemplarité de la Mairie	47
5-4 : Sensibiliser les Rueillois aux économies d'énergie	50
<i>LEXIQUE</i>	52

PRESENTATION DU RAPPORT

Après le rappel du contexte local et des programmes de développement durable, ce rapport présentera une sélection de réalisations de la collectivité ainsi que les perspectives de réflexions et de travail présentées de manière très synthétique et illustrée.

Le Rapport Développement Durable est divisé en cinq parties, s'appuyant sur les cinq orientations de l'Agenda 21 saison 2 :

- ✓ La valorisation du cadre de vie
- ✓ L'action sociale et culturelle
- ✓ La lutte contre le changement climatique
- ✓ La préservation de la biodiversité et des ressources
- ✓ La mobilisation et la sensibilisation de tous les acteurs

Pour chaque action, un pictogramme décrit l'impact de l'action au regard des 5 finalités du Développement Durable :



INTRODUCTION : LES PLANS D'ACTIONS TRANSVERSES

Rueil-Malmaison, ville de 80 000 habitants aux portes de Paris, bénéficie d'un patrimoine naturel et environnemental de qualité, que les élus et les habitants ont à cœur de préserver.

C'est pourquoi la Ville est engagée depuis 2001 dans une politique de Développement Durable, formalisée en 2007 par l'adoption du premier Agenda 21, renouvelé en 2013 au terme d'une large période de concertation. En 2015, l'Agenda 21 saison 2 a obtenu la reconnaissance « Agenda 21 local France » par le Ministère de l'Ecologie, gage de la qualité du projet stratégique engagé et de la cohérence des politiques menées à l'échelon local.



Par ailleurs, la Ville a adopté en décembre 2015 son Plan Climat-Energie Territorial (PCET), conformément à l'obligation réglementaire et suite à une démarche de co-construction avec la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien et les Villes de Suresnes et Nanterre



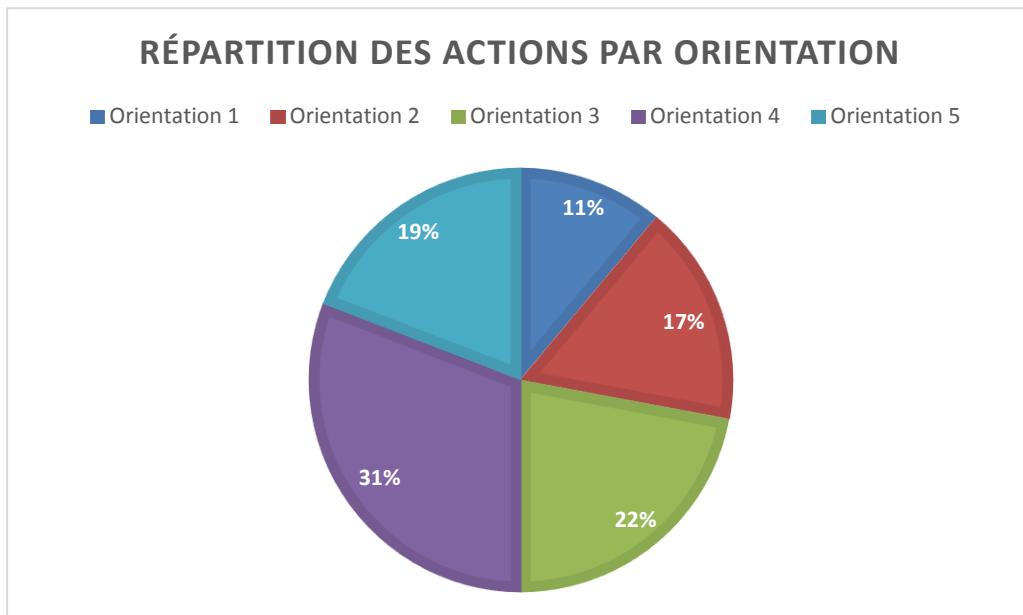
Poursuivant son engagement dans cette stratégie de planification, la Ville est aujourd'hui pilote de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) réalisé à l'échelle de l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest la Défense (POLD). Le PCAET a été officiellement lancé le 29 juin 2017. D'ici la fin du 1^{er} trimestre 2018, une stratégie intégrant de manière transversale les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie sera définie et un programme d'actions sera élaboré, en concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire et les habitants. Ces actions permettront au territoire d'être moins vulnérable aux impacts du changement climatique.

Ces plans d'actions permettent d'élaborer des stratégies globales de Développement Durable, de rendre visible notre engagement, et de nouer des partenariats étroits avec différents partenaires, à l'échelle intercommunale et métropolitain.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DE L'AGENDA 21 SAISON 2

Un point sur la mise en œuvre :

Quatre ans après l'adoption de l'Agenda 21 saison 2, on dénombre 136 actions portées par les services soit 13 actions supplémentaires depuis son adoption en 2013. À ce jour, plus de 75% des actions sont mises en œuvre au quotidien ou réalisées, preuve que les services se sont pleinement réappropriés les enjeux de ce plan d'action volontaire.



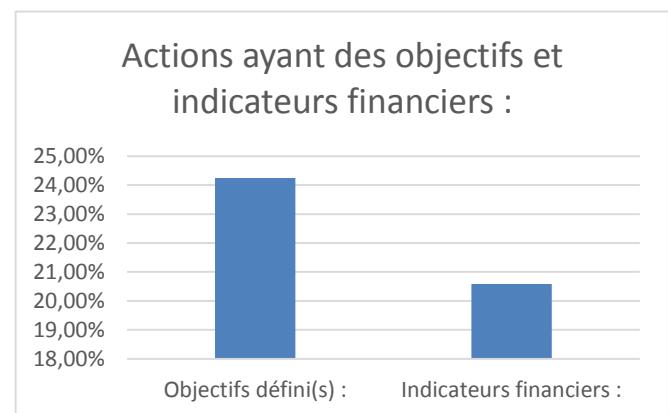
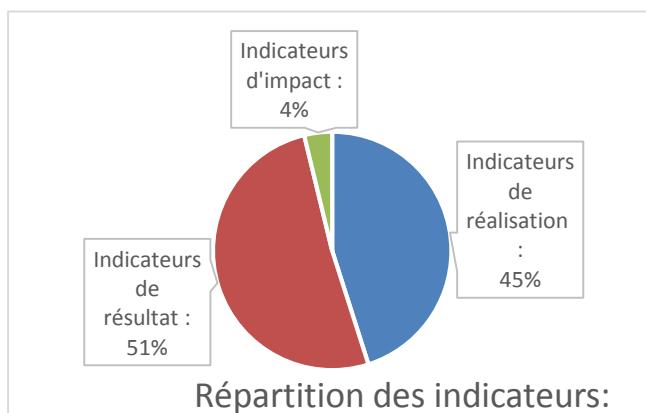
Orientations :	ne sera pas programmé	en prévision	programmée	en cours et réalisée	Total
Orientation 1	1	2	0	12	15
Orientation 2	4	1	0	18	23
Orientation 3	0	7	0	23	30
Orientation 4	4	1	1	36	42
Orientation 5	4	3	1	18	26
Total actions	13	14	2	107	136
Total pourcentage	9,56%	10,29%	1,47%	78,68%	100%

Un point sur le suivi :

Chaque année les services sont sollicités afin de renseigner des fiches actions. Ces dernières ont une triple perspective :

- **Communicative** : valoriser les actions auprès de la population ([via le site internet](#)), des autres services mais également auprès de partenaires institutionnels et potentiels financeurs ;
- **Opérationnelle** : suivre et rendre compte de l'avancement des actions et des moyens mis en œuvre ;
- **Évaluative** : un suivi fin des réalisations, résultats, impacts et différents indicateurs financiers permet d'améliorer continuellement les actions mises en œuvre, comprendre les freins et leviers pour les actions dont la réalisation semble complexe et lente ;

A ce titre, l'Agenda 21 comprend plus de 264 indicateurs répartis de la manière suivante :



On peut toutefois noter la difficulté pour les services de mesurer l'impact des actions Développement Durable qu'ils mettent en œuvre, un élément à mettre en perspective avec le faible taux d'objectifs définis (24,24%). De même, si on constate une répartition équilibrée entre les indicateurs de résultats et les indicateurs de réalisation (la mise en œuvre), dans les faits ces derniers s'excluent de manière presque systématique dans le suivi des actions. Cela traduit une difficulté de suivre à la fois les résultats et/ou l'impact d'une action et sa mise en œuvre.

Avec seulement 21% de fiches actions comprenant des indicateurs financiers, on constate qu'il est également compliqué pour les services de mesurer le coût direct des actions Développement Durable, tout comme les économies qu'elles peuvent générer.

PARTIE 1 : LA VALORISATION DU CADRE DE VIE

Rueil-Malmaison se définit comme une ville de province aux portes de Paris, bénéficiant d'une grande attractivité pour les entreprises, mais aussi d'un patrimoine naturel et culturel très riche. Cette orientation vise à préserver un aménagement du territoire équilibré et à développer le bien-vivre ensemble dans l'espace public.



1-1 : Construire l'EcoQuartier ARSENAL

Contexte

La volonté d'aménager un écoquartier s'inscrit dans la continuité des actions menées par la municipalité, qui visent à favoriser un urbanisme durable, à valoriser ses ressources naturelles, et à préserver la biodiversité, garants d'un cadre de vie attractif (Agenda 21, Parc Naturel Urbain...).

La Ville a saisi une double opportunité, pour engager la construction d'un EcoQuartier et bâtir un nouveau lieu de vie ouvert et innovant :

- ✓ Une opportunité foncière liée au départ du Centre Technique de Renault et de la libération des terrains de l'OTAN.
- ✓ L'arrivée de la gare du Grand Paris Express Rueil / Suresnes « Mont-Valérien » (ligne 15) à l'horizon 2025, qui permettra de désenclaver cette zone, et qui desservira notamment La Défense et le Sud des Hauts-de-Seine.

L'ensemble constitue une opportunité foncière unique (26 hectares) d'aménagement urbain puisqu'au total 17 hectares seront aménagés.

L'ambition de la Ville est d'en faire une référence dans le domaine des écoquartiers : sobriété énergétique, utilisation des énergies renouvelables disponibles dans le secteur, mixité sociale, ateliers de concertation par exemple.

Réalisations 2016 – 2017

- > **Lauréat « Ville de Demain »** - 5 février 2016, prix délivré par la Préfecture de la Région Île-de-France, en partenariat avec le Ministère du Développement Durable et de l'Urbanisme, le Commissariat général à l'investissement, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ADEME.
- > **Lauréat « 100 quartiers innovants et écologiques »**
16 novembre 2016 Prix délivré par la Région Île-de-France
- > **Lauréat « Label ÉcoQuartier – Etape 2 »** - remis le 8 décembre 2016 par le Ministère du Logement et de l'Habitat durable



Démarche de concertation :

Suite à l'approbation du dossier de création de la ZAC le 9 juillet 2015 et à la désignation de l'aménageur de l'écoquartier, plusieurs réunions et ateliers ont été lancés, avec des habitants des territoires limitrophes de l'écoquartier, d'élus de la majorité et de l'opposition, d'associations de Développement Durable, et d'experts (énergie, déchets, urbanisme, ...). L'objectif de ces réunions est de présenter l'état d'avancement des études et choix sur l'écoquartier, de recueillir les avis des riverains

Depuis son lancement cette démarche de concertation a réuni plus de 2700 rueillois à travers différentes instances :

- Un groupe de dialogue et de suivi,

- Des ateliers pédagogiques,
- Des balades urbaines,
- Des réunions de travail spécifiques avec les bailleurs sociaux, les copropriétés, les propriétaires privés particuliers,
- Des réunions publiques.

La dernière réunion publique présentant l'avancement du projet a eu lieu le 29 novembre 2016 au cinéma Ariel des Hauts de Rueil. Elle a réuni plus de 400 personnes.

Au 1^{er} semestre 2017 deux ateliers d'information et de concertation avec les citoyens ont été mis en place :

L'un portant sur le grand parc traversant, en mars 2017 pour définir les usages et les équipements souhaités par la population sur le Parc Traversant

L'autre sur la thématique des commerces, en juin 2017 : les typologies de commerces projetées et les attentes de la population.

D'autres sont à venir.

La maison de l'écoquartier a été inaugurée le 19 avril 2017. Installée dans la mairie de village, la maison du projet est un lieu d'échange direct entre le projet et les riverains. Elle rassemble :

- > Une exposition permanente sur l'Arsenal et son évolution au fur et à mesure des projets autour d'une salle servant à l'organisation de réunion en petits comités et des ateliers,
- > Une exposition des technologies innovantes des bâtiments en partenariat avec des entreprises à terme.
- > Présentation des maquettes (en volume et en 3d).
- > Une exposition sur le projet du Grand Paris Express : tracé, planning, schémas techniques.

Perspectives 2017 / 2018

- > Atelier circulation et stationnement
- > Étude en cours schéma directeur géothermie
- > Ouverture de la salle SGP Maison du projet



1-2 : Développer les mobilités actives sur le territoire

Contexte

Le transport de personnes est le 4^{ème} poste d'émissions de GES du territoire (9 %). Le PDUIF (Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France) fixe comme objectif de réduire de 2 % le nombre de trajets en voiture particulière ou en deux-roues motorisés, et d'augmenter de 10 % les trajets en modes actifs d'ici à 2020.

Pour développer les déplacements cyclables sur le territoire, la Ville développe depuis de nombreuses années des pistes aménagées, les double-sens cyclables en zone 30, des pistes cyclables, des voies vertes mais également des places de stationnement vélo gardiennés et sécurisés – dont on sait qu'ils sont un élément moteur pour encourager le développement des transports cyclables.

Par ailleurs, la Ville poursuit l'aménagement de nouvelles « zones piétonnes » et « de rencontre » (limitées à 20 km/h) sur les centralités des villages qui le nécessitent, par souci d'apaisement de la circulation et de partage sécurisé de l'espace public. En 2016, on compte sur le territoire 11,3 km linéaires piétonniers et 3,5 km de zones de rencontre (sur les 110 km totaux de voirie du territoire)



Enfin, la Ville a réalisé la rénovation de sa gare RER. La nouvelle gare routière, baptisée MobiPôle, facilite l'utilisation de tous les modes de transports dans ce secteur : RER, voitures, vélos, bus, deux-roues motorisés.

Réalisations 2016-2017 :

➤ Description :

Aménagement d'une voie verte autour de l'Hippodrome de Saint-Cloud (950m). Dans le cadre de cette opération, le Paris Country Club a cédé à la Ville de Rueil-Malmaison une bande de terrain, le long de la rue du Lieutenant-Colonel de Montbrison (6,4 m de large) et de l'avenue de Fouilleuse (7,5m à 9,5m de large). Il s'agit de l'aménagement d'une circulation douce pour les piétons et les cyclistes, à proximité de l'Avenue de Fouilleuse, du Clos-des-Terres-Rouges et du parc Carrey de Bellemare. Cet aménagement bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental, et a été inauguré le 11 juin 2016.

Ouverture d'une promenade permettant de relier le village Buzenval à la Forêt Domaniale de la Malmaison :

Un linéaire de 800m de voie verte (circulation ouverte aux piétons et vélos seulement) a été créé à cette occasion.

Renforcement des transports en commun et équipement en bus propres :

En 2016 a eu lieu une expérimentation pour la ligne 565 qui a bénéficié de bus électrique. La ligne 258, quant à elle, a été pourvue de doubles-bus, ou bus articulés, permettant d'augmenter sa capacité d'accueil.

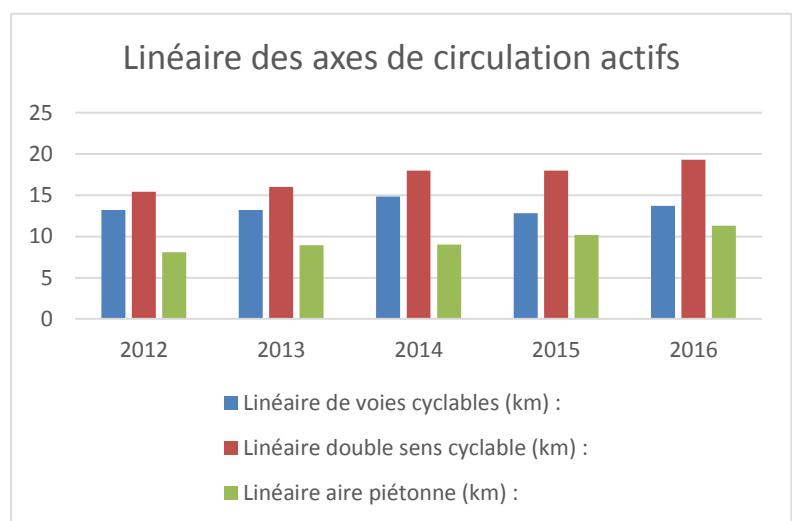
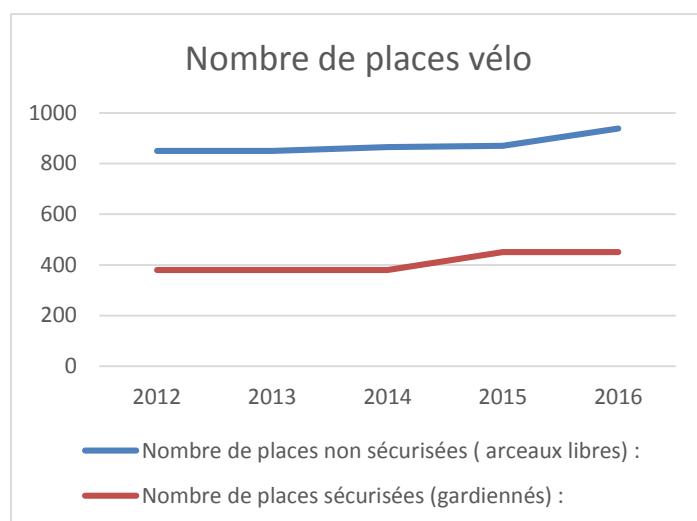
Affichage des temps de parcours sur les panneaux de direction :

Le quartier des Bords-de-Seine bénéficie de panneaux indiquant les temps de parcours à pied. Cette pratique va être progressivement généralisée dans la Ville en commençant par les quartiers : Buzenval, Centre-Ville, Mazurières, Rueil-sur-Seine, et le Mobipôle.

Aménagements cyclables :

Aux abords du Mobipôle le trottoir en direction de Chatou a été élargi, des aménagements de pistes cyclables ont été faits avenue de Colmar ainsi que des aménagements de bandes cyclables sur l'avenue Victor Hugo entre la place Renault et l'avenue de Colmar.

Indicateurs



➤ **Budget dédié :**

- Circulation douce hippodrome : 2 millions€
- Circulation douce Buzenval golf : 800 000€
- Aménagements cyclables autour du Mobipôle : inclus dans opération voirie avec répartition des coûts entre le CD92, la SPLA, la ville
- Zone 30 Plaine-Gare nord : 200 000€

Perspectives 2017-2018 :

Aménagement d'une nouvelle zone 30 :

Les travaux de cette nouvelle zone 30 ont débuté en septembre 2016 et se poursuivent en 2017. Elle est située entre la Rue Pereire et l'Avenue Colmar, à proximité de la gare Mobipôle.

Aménagements cyclables :

Le Département étudie la possibilité de créer une piste cyclable double sens sur le trottoir nord de l'Avenue de Colmar, entre la Rue d'Estienne d'Orves et le Boulevard National.

La concertation menée dans le cadre du projet du tramway T1 sur la RD913, incluant la création d'un axe cyclable confortable et rapide vers la Défense, a été réalisée en 2016. L'élaboration du schéma de principe devrait se poursuivre en 2017 pour se conclure par une enquête publique en 2018.



1-3 : Développer des démarches santé-environnement dans les structures éducatives

Contexte :

On sait que la santé et l'environnement sont deux domaines étroitement liés. Ayant en charge l'accueil de 8 000 enfants au sein de ses établissements scolaires et péri-scolaires, la Ville travaille sur le sujet, et notamment sur les produits et protocoles d'entretiens. Zoom sur deux initiatives aussi innovantes que concluantes, à la croisée de ces deux thématiques.

La démarche Ecolo Crèche® est menée depuis 2011 sur la Ville. Les deux premières crèches engagées, Les Trianons et La Farandole, ont été labellisées en 2013. En 2014, deux nouvelles crèches se sont engagées, Les Petits Poucets et Cognac-Jay. Elles seront labellisées en 2017. L'accompagnement à la démarche Ecolo crèche est désormais intégré au plan pluriannuel de formation de la Ville.

Des actions très variées ont été déployées dans les établissements : nettoyage des locaux avec des produits d'entretien entièrement naturels (contrôles sanitaires réguliers, agrément de la PMI), activités à partir de matériaux de récupération, réalisation d'un potager, réduction du gaspillage alimentaire, économies d'énergie...

Les bénéfices de la démarche sont multiples. La santé des agents et particulièrement celle des enfants est préservée, ce qui a réduit les maladies infantiles, ceci grâce à une moindre exposition aux produits d'entretien nocifs. Des économies financières importantes sont générées, du fait de la fabrication des produits maison (environ 50% sur les dépenses de fournitures pédagogiques, de produits d'hygiène et d'entretien). Enfin, la démarche Ecolo Crèche représente un véritable levier managérial, point d'appui pour l'équipe de direction en termes de cohésion d'équipe, d'implication professionnelle.

Du côté des écoles, le service gestion du personnel de la Direction de l'Éducation a initié il y a plusieurs années un travail sur les problématiques de troubles de santé, notamment neuromusculaires ou

respiratoires de certains personnels (ATSEM, équipe techniques d'entretien...), dus à des pratiques de travail « pénibles » et répétées, et à l'utilisation de produits chimiques.

Grâce à une étude menée conjointement avec le Secteur Hygiène et Sécurité du Service Conditions de travail et Relations sociales de la DRHF et le Service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels du CIG de la petite couronne, de nouvelles pratiques ont été développées :

- ✓ le matériel a été remplacé par du matériel plus ergonomique et moins lourd, permettant de réduire la pénibilité du travail ;
- ✓ les produits d'entretien ont été remplacés par des produits plus écologiques et plus concentrés. Ce travail a permis de réduire les consommations d'eau et de produits d'entretien de plus de 97%, d'améliorer considérablement les conditions de travail de ces agents, mais également de générer des économies de fonctionnement importantes.
- ✓ 196 agents ont ainsi été formés pour un coût individuel de 193€ TTC/agent/an.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ Description :

Déploiement de la démarche au sein des crèches Les Petits Poucets et Cognac-Jay :

Réalisation du diagnostic au premier semestre 2015

Mise en place d'actions variées :

- ✓ sur-chaussures lavables en éponge, rangées dans un petit Pochon tissu fabriqué avec du tissu de récupération, une paire par famille, lavée une à deux fois/semaine
- ✓ fabrication maison du liniment oléo calcaire utilisé pour le change des enfants
- ✓ fabrication maison du produit d'entretien des jouets (bicarbonate de soude/vinaigre / eau)
- ✓ fabrication de jeux / jouets avec des matériaux de récupération (rouleaux papier toilette ou essuie tout, papier peint, bouteilles plastiques, coupelles de compote...)

Formations par le bureau d'études Echo(s), au premier semestre 2016 :

- éduquer à l'environnement (une journée)
- nettoyer sans polluer (une journée et demi)

➤ Indicateurs :

Dénomination indicateurs :	Valeur initiale de l'indicateur : 2012	2013	2014	2015
Nombre de structures engagées dans la démarche Écolo Crèche	2	2	4	4

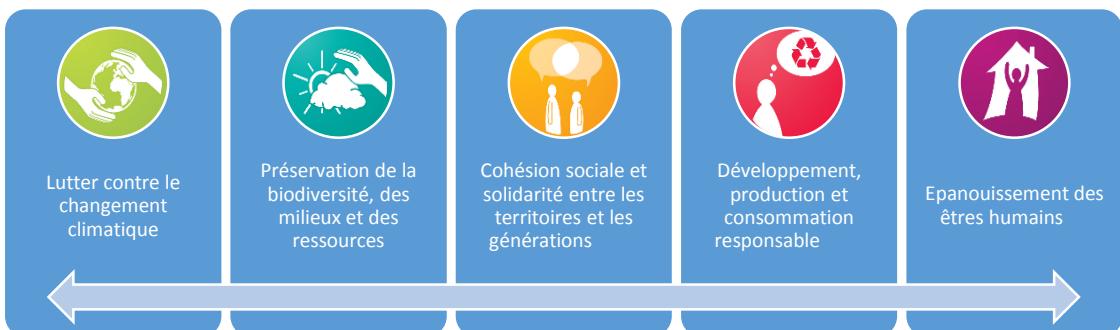
➤ **Budget dédié :**

Actions :	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Écolo-crèche :	22 000€	0	20 600€	0	NC	NC
Formation du personnel d'entretien des écoles pour réduire la pénibilité et l'usage des produits d'entretien :					188 830 € TTC	

Perspectives 2017 - 2018 :

➤ **Écolo crèche :**

L'audit final Écolo crèche est prévue pour 2017 au sein des établissements Les Petits Poucets et Cognac-Jay, en vue d'obtenir la labellisation.



PARTIE 2 : L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

La question de la cohésion sociale est abordée à la fois sous le prisme de l'emploi, de la culture, du lien intergénérationnel ou encore de l'accessibilité. Il s'agit aussi de créer des passerelles entre le monde économique et les citoyens, mais également entre les Rueillois.



2-1 : Promouvoir la connaissance de l'entreprise

Contexte :

Pour promouvoir la connaissance de l'entreprise par les jeunes, la Ville voit se déployer sur son territoire, depuis quelques années, le dispositif des mini-entreprises.

Les mini-entreprises ont pour objectif d'initier des jeunes aux métiers de l'entreprise. Durant une année scolaire, des élèves de troisième, aidés par un intervenant de l'association « Entreprendre pour apprendre » et un parrain du monde de l'entreprise, créent et gèrent une entreprise format réel, en passant par toutes les étapes (CV pour accéder au poste souhaité, idée de produit, constitution d'un Conseil d'Administration, élection du PDG, vente des actions pour créer le capital...).

Ce dispositif, mis en place au collège Henri Dunant il y a 7ans, se fait désormais en partenariat avec le lycée Richelieu, avec toujours une dimension internationale, permettant d'ouvrir les élèves à l'échange interculturel. Elle associe en plus les élèves du C.F.A. du bâtiment.

En 2015, création d'une mini-entreprise au collège Notre-Dame de Rueil-Malmaison.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ Description :

La Capitana, mini-entreprise Dunant / Richelieu

La mini-entreprise « La Capitana » a mis en place un réseau de 3 « joint ventures » avec l'Espagne, le Nicaragua, et Cuba. La mini-entreprise importe de l'huile d'olive, du turrón et des confitures de Catalogne, mais aussi du Café du Nicaragua qui sont vendus sur les marchés par exemple.



Elle a gagné plusieurs prix en 2016 : GEP National et Mention Spéciale GEP Européen ((Global entreprise project organisé par Junior Achievement).

Une nouvelle mini-entreprise ! Le collège Notre-Dame a décidé, sous l'impulsion de son directeur et de deux professeurs, de se lancer à son tour dans l'aventure avec en 2016, la mini-entreprise « Findger » (coque couleur qui permet de personnaliser son chargeur de smartphone).

2 classes mobilisées dans le projet chaque année

Pour l'année scolaire 2016-2017 :

- 15 collégiens (Henri Dunant et collège Notre Dame)
- 60 lycéens (Lycée Richelieu)
- une dizaine d'élèves du CFA bâtiment de Rueil

Le 11 Mai 2016 au Stade Michel Ricard, le 10ème salon régional Ile-de-France des mini-entreprises organisé à Rueil-Malmaison. Celui-ci a rassemblé 96 mini-entreprises franciliennes, 104 jurys et 800 personnes au cours de la journée.

La mini-entreprise Finger, du collège Notre-Dame a reçu le 2^{ème} prix de la vidéo publicitaire et le Prix « collège » de la relation client décerné par BNP Paribas Cardif.

Perspectives 2017 - 2018 :

Extension du projet de mini-entreprise à l'ensemble des collèges et lycées de la ville. Forte de son succès, la Ville, accompagnée par l'Association Entreprendre pour Apprendre, va proposer à l'ensemble des directeurs de d'établissements d'intégrer le projet de mini-entreprise dans le parcours éducatif des élèves.

2-2 : Favoriser l'emploi local

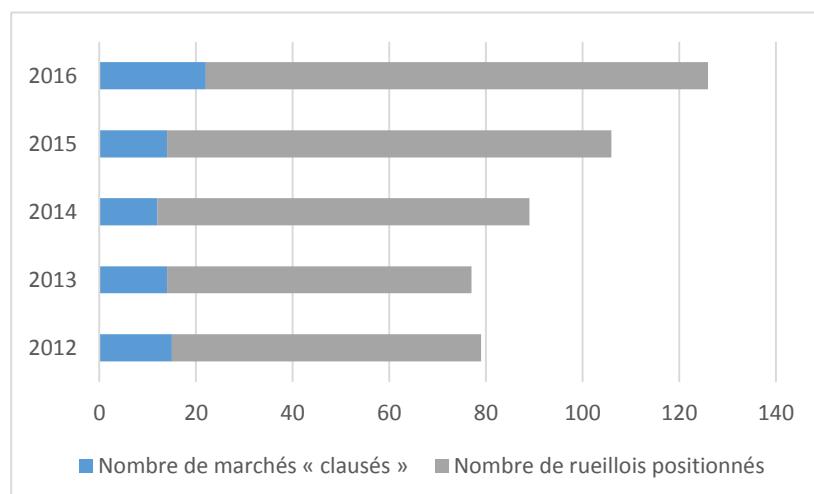
L'action de la Maison de l'Emploi s'inscrit dans la volonté de favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs locaux en matière d'emploi. Elle vise à améliorer l'ensemble des services accessibles aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises employeurs. Une action structurée autour de plusieurs axes :

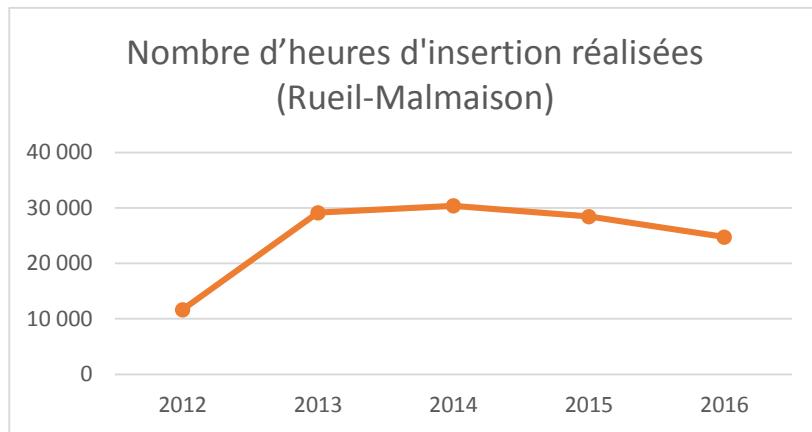
- développer une stratégie territoriale partagée
- contribuer au développement de l'emploi local
- réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi
- Une mobilisation de tous les acteurs

Pour mener à bien ses missions, la Maison de l'Emploi contribue à fédérer et mobilise l'ensemble des acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation tout au long de la vie : les collectivités locales membres, le Service Public de l'Emploi, les entreprises, les organismes de formation, les chambres consulaires, les structures d'insertion...

Chaque personne en recherche d'emploi ou de formation bénéficie, au plus près de son lieu d'habitation – Rueil-Malmaison ou Suresnes, d'un ensemble de services.

Indicateurs :





2-3 : Développer l'accessibilité des bâtiments publics et le lien intergénérationnel

Une Ville plus solidaire doit permettre une bonne intégration dans le tissu social des personnes ayant un handicap, comme des personnes âgées.

La Ville a depuis longtemps un engagement politique fort en ce qui concerne le handicap, précurseurs des orientations de la Loi Handicap de 2005. Ainsi la Charte Rueil Handicap, adoptée en 2001, a été renouvelée en 2011.

Les Commissions d'accessibilité Communales et Intercommunales (CCAPH et CIAPH) ont, quant à elles, été instaurées, en 2006 et en 2009.

Depuis l'intégration de la ville dans l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense, une seule commission subsiste : le CCA (Commission communale pour l'accessibilité).

Les travaux de mise en accessibilité se poursuivent chaque année et concernent aussi bien le patrimoine bâti de la Ville, que les espaces verts, les logements sociaux ou encore la voirie et les transports.

Entre 2013 et 2015, le CCAS et l'association les Petits Frères de Pauvres ont conventionné afin de favoriser l'implantation et la diffusion du dispositif « Voisin-Age ». Ce dispositif innovant, vise à mettre en relation les personnes âgées et leurs voisins, par le biais d'une plateforme Internet, et encourager la solidarité et l'entraide. « Voisin-Age » est une manière inédite de retisser des liens sociaux et de

replacer les personnes âgées au cœur de la vie de leur quartier à travers des gestes simples, des petites attentions au fil des jours : rendre une visite, téléphoner, faire une course... Le CCAS promeut activement le dispositif auprès de ses partenaires, acteurs de tierce confiance en relation direct avec le public ciblé (services municipaux, personnel médical, associations, services de restauration à domicile). La principale difficulté étant de repérer et d'engager les personnes isolées dans le dispositif.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ **Description :**

« L'Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP) de la Ville de Rueil-Malmaison a été validé par la Préfecture après une présentation de sa méthodologie aux autres communes du Département, car sa démarche, volontariste et participative, est considérée comme exemplaire.

Les actions prévues dans cet Ad'AP ont été en partie mises en œuvre en 2016 et vont se poursuivre jusqu'en 2024 comme le prévoit la programmation

Ainsi, en 2016, le square Félix-Faure ainsi que plusieurs bâtiments municipaux ont été mis en conformité : le centre administratif Jean Mermoz, la mairie de Rueil sur-Seine, le pôle Solidarité Jean-Jaurès (C.C.A.S.), la Médiathèque, l'espace culturel Grognard, l'Atrium, l'église Saint-Pierre Saint-Paul, le gymnase Michel-Richard, le groupe scolaire La Malmaison et la crèche Les Petits Pas, pour un budget de 400 000 euros.

En ce qui concerne les déplacements, plusieurs chantiers ont été entrepris pour les faciliter : tous les arrêts de bus ont été rendu accessibles, une première série de feux sonores a été implantée entre 2012 et 2016 (en concertation avec les associations membres de la Charte Rueil-handicap).

Recensement des Ad'AP hors patrimoine communal :

En septembre 2016, deux permanences ont été organisées afin d'informer et mobiliser les commerçants et les professionnels de Santé de façon à les inciter à mettre leur établissement en conformité.

Lancement sur le Village des Côteaux de Voisineurs-Voisinés :

Fin 2015, le Village des Côteaux, à travers sa Commission Développement Durable, s'est engagé dans le dispositif Voisin-âge. L'objectif : faire la promotion du dispositif auprès des Rueillois mais aussi des tiers de confiance présents dans le village (pharmacies, épiceries, médecins, etc). Le dispositif sera lancé en 2016.

➤ Indicateurs :

Dénomination indicateurs :	Valeur initiale de l'indicateur : 2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité :	31	37	39	Elaboration Ad'AP Interventions sur 6 sites	13 ¹
Nombre d'espaces verts ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité :	6	8	9	10	11

➤ Budget dédié :

Actions :	2012	2013	2014	2015	2016
Mise en accessibilité des ERP :	250 000€	250 000€	250 000€	0€	400 000€

Perspectives 2017-2018 :

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (Pave) viendra parachever la chaîne de déplacements à Rueil, avec une programmation de travaux sur l'espace public attendue fin 2018. D'autres programmes viennent d'être engagés pour équiper les feux sonores restants d'ici 2020, toujours en concertation avec les associations concernées.

En matière de stationnement, pas moins de 219 places reparties sur toute la commune sont réservées aux personnes à mobilité réduite. (P.M.R)

Dans le domaine du logement, un recensement de tous les halls d'immeuble accessibles du parc social est en cours.

D'autres solutions sont mises en place pour les grands événements, à l'instar des élections : outre une offre de transport adapté, des plans ont été mis en ligne sur le site Internet, indiquant au public les cheminements à emprunter ainsi que les stationnements P.M.R.

Depuis le mois d'avril, la Maison de l'Autonomie a lancé un nouveau dispositif qui s'intitule « Demain, je sors ». Celui-ci permet à des personnes isolées ne souhaitant plus sortir de chez eux d'avoir

¹ Les modes de calculs ont changé.

quelques visites de personnes de la Mairie pour un temps d'échange convivial dont le but est de les faire ressortir au fur et à mesure et d'ainsi rompre leur isolement.



2-4 : Promouvoir l'accès à la culture

Contexte :

L'accès aux nouvelles technologies est un facteur important de lien social et d'intégration. Devant cet enjeu, la Médiathèque, qui comptabilise plus de 500 000 passages par an, a décidé d'augmenter les collections numériques au sein de son réseau, et de proposer des ateliers multimédias permettant aux personnes empêchées de s'initier aux nouvelles technologies. Deux salles sont équipées de 18 postes informatiques. Des abonnements numériques permettent à ceux qui le souhaitent d'apprendre des langues (toutapprendre.com), de bénéficier d'un soutien scolaire (maxicours) et d'une initiation informatique (vodeclic).

Mais à l'heure des tablettes, des liseuses et des smartphones, le livre trouve parallèlement un nouveau souffle. Deux initiatives ont permis de sortir les ouvrages de leurs lieux de consultation habituels pour aller à la rencontre des lecteurs : le premier, le Triporteur (électrique), le second « Livres en Liberté » avec les cabines téléphoniques de crossbooking. Ces initiatives sont venues compléter les actions de « proximité de la culture » mises en œuvre depuis de nombreuses années comme les bibliothèques de quartier, des tournées dans des logements-foyers ainsi que des maisons de retraites ou encore des projections.

Réalisations 2016-2017 :

➤ Description :

Des actions spécifiques auprès des enfants :

- Au cours du premier trimestre 2017, toutes les écoles élémentaires ont été équipées de classes mobiles informatiques.
- Une vingtaine d'élèves des écoles de la ville ont eu l'occasion de poser des questions en direct à l'astronaute Thomas Pesquet à bord de la station spatiale internationale (I.S.S) grâce à une liaison établie par le radio club de Rueil.

Livres dans les parcs :

Grâce au Triporteur, les livres peuvent désormais être livrés. La Médiathèque et son réseau de bibliothèques de quartier ont innové, en 2015, avec l'opération Bibliothèque au parc. Initié en 2013 par l'équipe de la bibliothèque Les Mazurières pour faciliter l'accès à la lecture aux habitants du Clos des Terres Rouges, ce projet propose donc d'amener les livres à la population.

Livres en liberté :

Ce projet recycle les cabines téléphoniques en mini-bibliothèques, avec des livres en libre accès : chacun peut les emprunter, ou même les échanger, librement. Les Conseils de Village se sont engagés à veiller sur le contenu et les quantités de livres disponibles. Aujourd'hui, la Ville compte 4 cabines dont deux nouvelles installées en septembre 2016 : au rond-point Henri Regnault et sur l'Avenue du 18 juin.

Lutter contre la fracture numérique :

La Médiathèque, à travers son secteur informatique, a participé à des groupes de travail pilotés par le CCAS dont le but est d'identifier les ressources communales et associatives pour lutter contre la fracture numérique ainsi que les structures pouvant accompagner les citoyens dans les démarches en ligne.

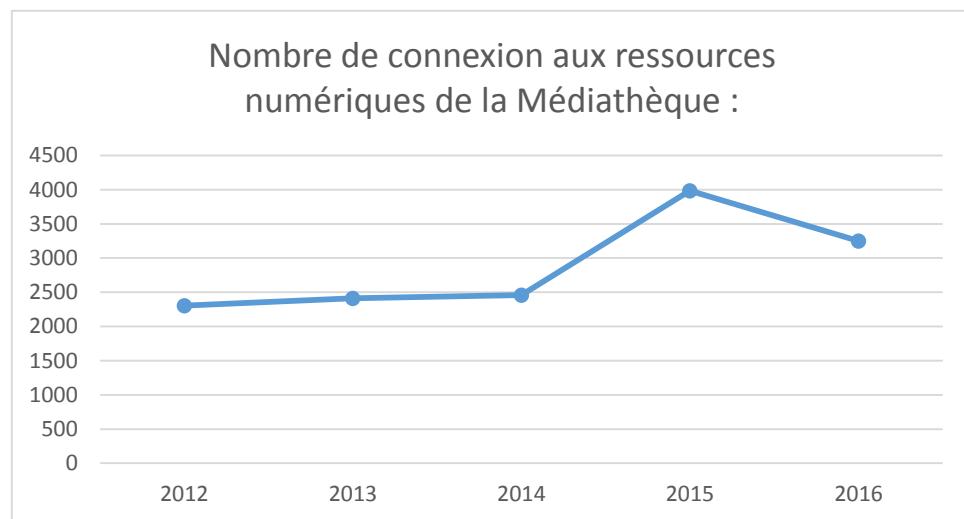
➤ **Indicateurs :**



4 cabines à disposition des Rueillois



1 triporteur électrique



Perspectives 2017-2018 :

- Les écoles maternelles seront équipées de classes mobiles informatiques en 2018 pour un budget de 250 000 euros.

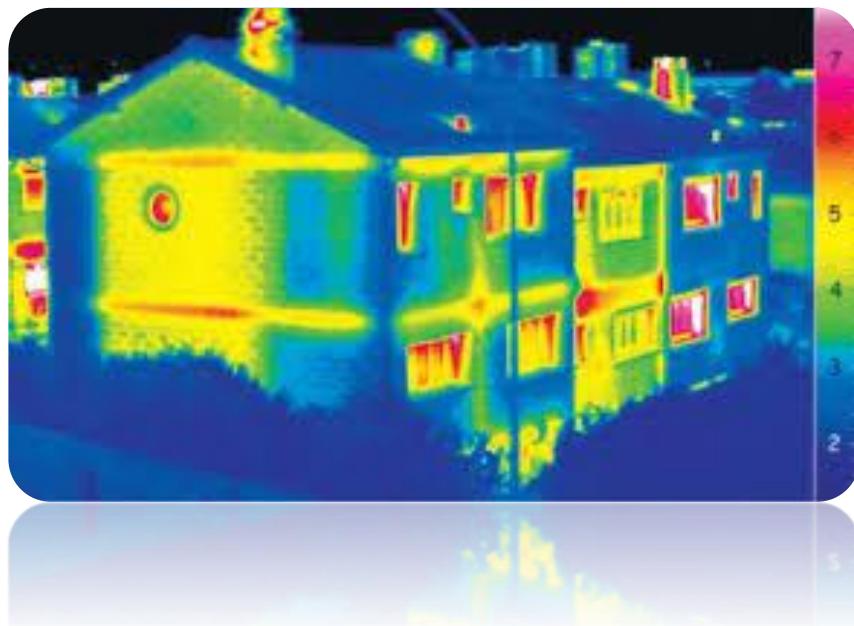


PARTIE 3 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le territoire doit diminuer sa dépendance énergétique et limiter son impact sur le climat.

Le principal enjeu est de travailler sur la performance énergétique du patrimoine bâti. En effet, il ressort du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (réalisé à l'échelle du territoire de la CAMV) que le secteur du bâti, dans un territoire marqué par une forte densité urbaine, est le plus émetteur de gaz à effet de serre : 51% des émissions totales du territoire (dont 28% pour le tertiaire et 23% pour le résidentiel).

La deuxième question majeure en matière d'énergie-climat, est celle des transports. Si la bonne couverture du territoire en transports en commun permet de limiter l'impact des déplacements, ce secteur représente toutefois 18% du Bilan des gaz à effet de serre du territoire (9% des émissions sont liées au transport de personnes, 8% au transport de marchandises).



3-1 : Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments publics

Contexte :

La maîtrise de la consommation d'énergie des logements est un enjeu économique, social et environnemental majeur de la transition énergétique. Le bâtiment en France, représente, après les transports et l'industrie, le secteur le plus énergivore.

La Ville a un patrimoine bâti représentant 220 sites (406 bâtiments et 273 000 m²). Le patrimoine est globalement énergivore : la consommation est en moyenne 3 fois supérieure à celle d'un bâtiment RT2012.

Par ailleurs, le poste « Énergie » représente 32% du Bilan Carbone de la Ville, répartis en consommation d'énergies fossiles (89%) et en électricité (11%). Les écoles sont les bâtiments les plus énergivores, suivies des bâtiments culturels et sportifs.

Il est nécessaire de diminuer les consommations d'énergie de nos bâtiments, ce qui permettrait de générer des économies durables dans le budget de fonctionnement (à court, moyen ou long-terme).

La Ville peut agir sur 3 volets : améliorer la gestion des bâtiments, investir, responsabiliser et informer les occupants.

Certains bâtiments de la ville ont bénéficié des travaux de réhabilitation leur permettant de réduire la consommation énergétique.

Réalisations 2016 - 2017 :

La ville de Rueil-Malmaison accompagne les bailleurs sociaux qui se lancent dans des projets de réhabilitation de leur patrimoine

Depuis 2014, un travail a été mené afin **d'ajuster les contrats d'énergie** permettant ainsi de réaliser une économie de fonctionnement de **165 891€ en 2014 et de 38 480€ en 2015**. En 2016, on observe une baisse de 456 408 € sur l'ensemble des consommations de fluides par rapport à 2015.

De plus, la Direction de l'Architecture et des Bâtiments a engagé un travail de suivi des consommations d'eau en temps réel avec un système d'alerte permettant de prévenir les fuites. Grâce à ce dernier, 5 fuites majeures ont été décelées et traitées en 2016.

Dénomination indicateurs :	Valeur initiale de l'indicateur : 2012	2013	2014	2015	2016
Consommation d'électricité globale de la ville (kwh) :	/	/	11 292 217 kWh	11 305 104 kWh	9 639 455 kWh
Consommation de gaz globale de la ville :	/	/	23 852 450 kWh	24 858 363 kWh	25 016 207 kWh
Ratio kWh/ (m².an) (pour environ 190 000 m² considérés²) :	/	/	189 kWh/(m ² .an)	196 kWh/(m ² .an)	182 kWh/m ² .an
Nombre de fuites d'eau corrigées et m3 préservés :	/	/	/	5 fuites soit 6200 m3	

On peut constater une baisse sensible des consommations électriques entre 2016 et 2015, la consommation de gaz étant constante.

Expérimentation d'installation d'instruments de télé-relève au Pavillon des Jonquilles :

Durant 7 mois, les agents du Pavillon des Jonquilles ont eu accès en temps réel aux consommations énergétiques de leur bâtiment grâce à une plateforme internet. Celles-ci ont été mesurées par poste d'utilisation. Chaque mois, ils recevaient un bilan et des conseils personnalisés. En mars pendant deux semaines, ils ont relevé un défi opposant les agents répartis dans les différentes ailes du site. L'objectif, démontrer qu'il est possible d'agir sur ses consommations d'énergie sans perdre en confort et sans investissement dans le bâtiment.

Date :	Economies d'éclairage :	Economies prises de courant :	Economies chauffage :
déc.-16	26%	36%	15%
janv.-17	20%	44%	20%
févr.-17	9%	+6%	22%
mars-17	+7%	4%	11%
avr.-17	6%	10%	12%

Ces travaux ont été valorisés financièrement à travers l'obtention de certificats d'économie d'énergie à hauteur de 3 776 052 KWh cumac soit près de 5 000€

Construction du centre de loisirs des Bons-Raisins livré et inauguré le 04/09/2017 :

L'opération consiste à construire un centre de loisirs en R+1 composé principalement de 10 salles d'activités et bureaux, locaux techniques associés. Ce centre de loisirs de 1200m², permettant d'accueillir 2010 élèves est raccordé au bâtiment de la Maternelle à RDC et à R+1.

Constitué d'une ossature bois avec planchers bois, il est en cours de labellisation EFFINERGIE PLUS (RT2012 -20%) par CERTIVEA.

Perspectives 2017 - 2018 :

Projet d'installation d'instruments de télé-relève dans les écolos-crèches :

Dans le cadre du projet écolo-crèches les équipes mettent en œuvre de nombreux gestes afin de réduire l'impact environnemental de la structure (nettoyage avec des techniques naturelles, utilisation de matériaux de récupération pour les activités avec les enfants, éco-gestes, etc). Pour aller plus loin les équipes souhaiteraient mesurer leur impact en ce qui concerne la gestion des fluides (énergie et eau). Fort d'une expérimentation positive au Pavillon des Jonquilles, le Service Développement Durable et la Direction de la Petite Enfance souhaitent adapter le projet aux besoins très spécifiques de ces environnements (suivi détaillé par pièce, impossibilité d'installer des instruments émettant des ondes radios, etc). L'objectif ? Internaliser les démarches d'installation, adapter les techniques de sensibilisation des équipes et pousser les gestes plus loin !

Construction d'un complexe de gymnastique au centre sportif de VERT BOIS en remplacement de la salle de gymnastique de MIMOUN

Après de nombreuses modulations, nous avons retenu les principes généraux suivants permettant de répondre à la RT2012 - 14% pour ce complexe de 1 200 m² : comportant une ossature bois et une partie maçonnerie

- isolation des toitures 32 ou 16 cm
- CTA double flux dans la partie sportive
- Isolation des murs 20 ou 16 cm en couches croisées
- Production chaud en tubes radiants dans la "zone sport".
- Puissance d'éclairage installée (à affiner avec l'étude d'éclairage) : 14 W/m²
- Surfaces translucides/transparents : vitrage peu émissif pour les ouvrants,
- la surface vitrée doit pouvoir s'ouvrir sur 10% de la surface

Reconstruction de l'école maternelle et des centres de loisirs de Robespierre

Pour mémoire, la réglementation expérimentale 2018 « RE2018 » qui se met en place progressivement, est encadré par le label E+ C-, label expérimental réglementaire officialisé par l'Etat le 17/11/2016.

Le maire a souhaité que le projet de Robespierre soit exemplaire. Il a donc fait l'objet d'un contrat de labellisation E+C- (Énergie + Carbone).

Par ailleurs, le futur bâtiment en plus d'être à faible empreinte carbone présente une consommation maximale (CEPmax) de 70 KWhep/m²/an dépassant largement le niveau de la RT 2012 (RT2012 -38%).

Construction du complexe sportif de l'Arsenal (travaux 2018-2020)

Le complexe sportif à construire, au niveau de la ZAC l'Arsenal, sur une parcelle de 9 850 m² située à l'angle de la rue des Bons Raisins et de la rue Voltaire, comprend les équipements suivants :

- un gymnase (5 911m² de surface utile, fréquentation maximum instantanée (FMI) totale de 1495 visiteurs en mode compétition) avec 2 terrains de handball, un espace tennis de table, une salle parquet (arts martiaux, danses), une salle de préparation physique, un club house mutualisé ainsi que des espaces de rangements, un logement de gardien, des bureaux et annexes, et 8 vestiaires. Il comprend également :
- un plateau sportif (6500 m²) en toiture comprenant, une piste d'athlétisme scolaire avec 3 terrains de handball (constituant un terrain de football de 64m*24m), des zones de saut en hauteur, en longueur et de lancer de poids au centre de la piste ;
- un centre aquatique (4 189m² de surface utile hors terrasse finlandaise en variante 1, FMI totale de 935 visiteurs) avec un bassin sportif de 21m*25m, un bassin d'apprentissage, un espace bien être, une partie administrative, une terrasse finlandaise.

Outre la conception-réalisation du projet immobilier, le marché comporte des engagements de performances énergétiques et hydrauliques.

Ces engagements de performance, supérieurs aux valeurs usuelles ou aux exigences réglementaires, sont chiffrés et mesurables grâce à la mise en œuvre d'équipements permettant le suivi et l'analyse des mesures relatives aux engagements de performance imposés au groupement en phase de maintenance du bâtiment.

Pour la piscine il s'agit d'une performance de **2 500 kWh/an/m² maximum et 90L eau maxi/baigneur.**
Pour le gymnase avec une performance de **50 kWh/an /m²maximum.**

L'opération s'inscrit aussi dans une double certification (piscine étant gymnasie) **NF HQE de niveau exceptionnel.**

En outre, le projet sera développé avec les dernières technologies disponibles : la maquette numérique (Building Information Modeling -BIM) sera l'instrument de base pour la conception, favorisant un mode de travail collaboratif.



3-2 : Optimiser l'éclairage public

Contexte :

Selon l'ADEME, les 9 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public français représentent 47% de la consommation d'électricité des communes et rejettent annuellement 670 000 tonnes de CO₂. Par ailleurs, le développement de plus en plus dense de l'urbanisation et des activités humaines est à l'origine de la pollution lumineuse.

On compte aujourd'hui 10 847 points lumineux sur la Ville, soit une consommation de 5 579 MWh et 578 000 € de dépenses.

La Ville rationalise depuis plusieurs années l'éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie et financières, mais également d'anticiper le vieillissement du réseau :

- ✓ baisse des puissances d'éclairage sur la chaussée (passage en lampes cosmowhite des luminaires existants, plus efficaces et moins consommatrices)
- ✓ utilisation des sources Leds, moins consommatrices
- ✓ mise en place de détections de présence dans les endroits appropriés
- ✓ mise en place de platines électroniques avec baisse de puissance la nuit.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ Description :

La rénovation de l'éclairage public, dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Après avoir réalisé 109 000 € de travaux, subventionnés à hauteur de 80% dans la première tranche de l'appel à projet TEPCV, la Ville a candidaté avec Nanterre et Suresnes à la deuxième tranche de celui-ci, pour obtenir 1,5 millions d'euros permettant de poursuivre la rénovation de son éclairage public.

Les dépenses prévues dans le cadre de cette deuxième tranche et subventionnées à hauteur de 80% sur le territoire de Rueil-Malmaison en 2016/2017, sont de 703 000 €.

Le projet met en œuvre plusieurs solutions au cas par cas des rues. Il s'agit du remplacement de sources Sodium Haute Pression (SHP) de 400W à 250W par des sources de 250W et 150W, ainsi que le passage à des lanternes à LED de 90 et 120W. Par ailleurs, il est prévu un abaissement de la puissance lumineuse de 25% entre 23h et 5h.



Dénomination indicateurs :	Valeur initiale de l'indicateur : 2012	2013	2014	2016	
				2015	
Économies en kwh par an après travaux :	24 172 kwh	59 300 kwh	335 000 kwh	308 000 kwh	171 000 kwh
Nombre de points lumineux :	/	/	10 894	10 851	10 851

Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont permis de réaliser une économie de 897 472kwh depuis 2012.

Les travaux réalisés en 2016 ont quant à eux été valorisés financièrement à travers l'obtention de certificats d'économie d'énergie à hauteur de 6 110 352 KWh cumac soit environ 3 000 €.

Perspectives 2017-2018:

En 2017, la ville a poursuivi le programme de remplacement de lanternes initié en 2016 dans le cadre de l'appel à projet TEPCV. Il est prévu de remplacer 840 lanternes, ce qui représentera une économie de 420 000 kwh/an.

En 2018, il est prévu de poursuivre les efforts et continuer de remplacer les lanternes par des lanternes à leds afin de réaliser des économies d'énergie. Cependant, l'appel à projet TEPCV n'étant pas renouvelé, les projets ne pourront être subventionnés à 80% et le rythme de remplacement ne pourra pas être aussi soutenu que depuis 2015.

➤ Budget dédié :

200 000€ pour la poursuite du programme de renouvellement de lanternes et de plaques de rues lumineuses en vue d'économie d'énergie avec une échéance à 10 ans.



3-3 : Réduire la consommation de carburants de la flotte municipale

Contexte :

Le poste « Déplacements » représente le premier poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du Bilan Carbone patrimoine et services de la ville (41%) avec environ 9kTCO₂ émises en 2012. Cela inclut les déplacements des agents (déplacements professionnels, déplacements domicile-travail) -8% - mais aussi des utilisateurs des services de la Ville (école, piscine, Mairie centrale...) - 32%.

Dans le cadre des déplacements domicile-travail des agents, 9 millions de km sont parcourus chaque année, dont 43% en voiture, 54% en transports en commun et 3% en modes doux (marche, vélo).

Diverses actions ont déjà été mises en place pour optimiser l'utilisation de la flotte municipale, comme la création d'un pool de 38 véhicules en auto partage, qui ont remplacé les véhicules attribués par service, le prêt de 3 vélos à assistance électrique. Depuis 2009, le Service Développement Durable et le Service Formation ont mis en place la formation à l'éco-conduite de chauffeurs réguliers. Aujourd'hui, 8 chauffeurs de car et 143 conducteurs réguliers ont été formés.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ Description

Une diminution constante de la consommation de carburants

Grâce à toutes les mesures d'optimisation déjà mises en place, on peut constater une nette diminution depuis 2008 du nombre de kilomètres parcourus et donc du nombre de litres de carburants consommés. En 2016, la consommation de carburants a encore diminué de près de 3% par rapport à 2015. Entre 2016 et 2012, 36 206 litres de carburant ont été économisés soit une diminution de 18% des consommations, correspondant à 24% d'émissions de CO₂ en moins soit 95 tonnes de CO₂.

En septembre à l'occasion de la semaine de la mobilité, le service Développement Durable en collaboration avec une association de sécurité routière a organisé une journée de sensibilisation à l'éco-conduite sur simulateur 2 et 4 roues à l'Hôtel-de-Ville. Cela a permis à de nombreux agents de venir découvrir les rudiments de cette pratique écologique et économique.

Ces actions de formation ont été valorisées financièrement par l'obtention de certificats d'économie d'énergie.

L'expérimentation WENOW

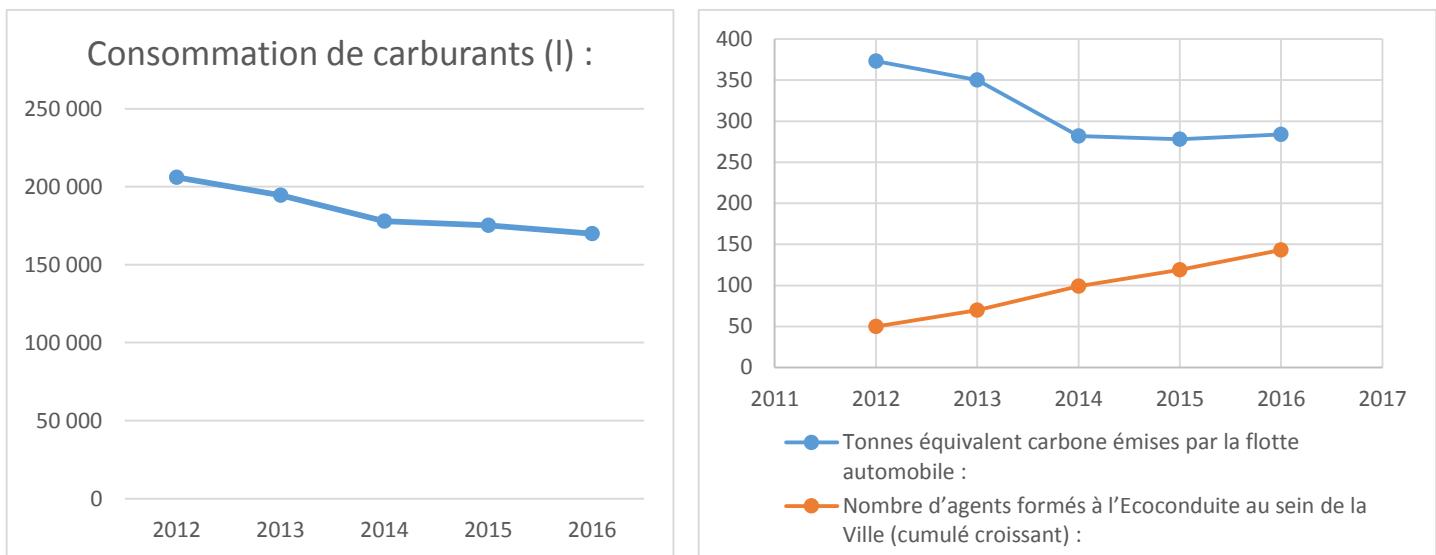
La start-up WeNow conçoit un appareil de mesure (boîtier connecté embarqué) jumelé à une application Smartphone, permettant de quantifier l'empreinte carbone des déplacements automobiles. La collecte des données en temps réel permet ensuite d'établir un soutien personnalisé aux utilisateurs et de réduire durablement la consommation de carburant grâce à un coaching personnalisé (jusqu'à 15% d'économies).

Les émissions carbone sont neutralisées en temps réel grâce au financement de projets concrets de

« compensation carbone », à hauteur des émissions produites, que chaque conducteur va pouvoir suivre sur la durée.

La Ville de Rueil-Malmaison a expérimenté à titre gratuit ce dispositif sur 25 véhicules de sa flotte municipale. Elle a ainsi pu tester la performance de ce dispositif sur le suivi, la réduction des émissions de CO₂ et des dépenses de carburant de sa flotte de véhicules. Les conclusions n'ont pas été très probantes en raison de contraintes liées à l'utilisation du boîtier nécessitant que le conducteur synchronise systématiquement le boîtier et l'application avec son smartphone à chaque trajet.

➤ Indicateurs :



➤ Budget dédié :

Actions :	2012	2013	2014	2015	2016
Renouvellement de la flotte par des véhicules moins polluants :	22 936€	88 468€	32 716€	0,00€	6000€
Formation des agents à l'éco-conduite :	1 722,24€	2 990€	3 000€	2 350€	2 820€

Perspectives 2017-2018 :

Équipement en vélo à assistance électrique de 2 nouveaux services.

Remplacement d'un véhicule utilitaire de la logistique pour un véhicule plus performant, émettant moins de CO₂.



3-4 : Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine privé

Contexte :

Les consommations d'énergie du secteur résidentiel sont le second poste d'émissions de GES du territoire avec 23% du bilan global.

61% du parc de logements a été construit avant 1975 (1^{ère} réglementation thermique (RT)).

Pour tous les bâtiments neufs, y compris les maisons individuelles, la RT 2012 s'applique : les bâtiments devront tous être « basse consommation ».

L'enjeu reste donc bel et bien la rénovation des bâtiments existants.

Dans cette perspective, la Ville soutient l'association THERMIE. Cette association, qui s'adresse aux Rueillois propriétaires et copropriétaires, a pour objectif de faciliter l'accès à une rénovation énergétique performante de l'habitat.

L'association THERMIE connaît un succès croissant auprès des Rueillois, de plus en plus en demande d'informations et d'accompagnement. Afin de répondre à cette demande, la Ville a participé à un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une plateforme locale de la rénovation énergétique, guichet unique proposant tous les services nécessaires au montage d'un projet de rénovation.

Par ailleurs, le secteur tertiaire est le 1^{er} poste d'émissions de GES du territoire avec 27% du bilan global. C'est pourquoi la Ville encourage depuis plusieurs années les entreprises dont les bureaux sont vacants à les réhabiliter en logements. Cela permet de créer des logements supplémentaires tout en assurant la performance énergétique de ces nouveaux logements.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ Description

Étude de préfiguration d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique :

En 2015, la Ville a été retenue pour le financement conjoint de son étude par l'ADEME et la Région. Celle-ci visait à définir un modèle juridique et économique de plateforme pour le territoire. Les conclusions de cette dernière ont été livrées en septembre 2016 devant les 5 villes candidates pour faire partie de ce projet expérimental : Garches, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson.

➤ **Budget dédié :**

Actions :	2012	2013	2014	2015
Étude de préfiguration :	/	/	/	37 884€ (financé à 70% par l'Ademe et la région)

Perspectives 2017-2018 :

Finalisation de l'étude de préfiguration et création de l'Agence Locale de l'Énergie.

L'étude de préfiguration réalisée par la Ville a été présentée à l'ensemble des villes de POLD. Celles-ci ont adhéré au projet de création d'une Agence Locale de l'Énergie couvrant l'intégralité du territoire de l'EPT. Cette proposition répond également à une demande de l'ADEME et de la Région pour une couverture des territoires à minima par un service d'Espace Info Énergie.

Une étude complémentaire a été commandée par POLD afin de redimensionner le projet.

Une ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) est le modèle retenu. Les conclusions de l'étude complémentaire doivent proposer un modèle économique et juridique viable qui sera étudié par le territoire. Dans le modèle pressentie, l'ALEC accueillera un Espace Info Énergie (gratuit pour la population) ouvert à toutes les villes de POLD dès sa création et une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) (service en partie payant pour la population) que les villes rejoindront progressivement au cours des trois prochaines années. La création de l'ALEC est espérée pour 2018.



PARTIE 4 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le maintien de la biodiversité, y compris à l'échelle locale, est indispensable à l'équilibre écologique. Il est donc essentiel de valoriser ces milieux particuliers en y associant la population.

Ces différents espaces peuvent constituer un support vivant très intéressant pour l'éducation environnementale et l'implication de la population dans les projets de Développement Durable.

Par ailleurs, la préservation des ressources naturelles passe aussi par une vigilance de tous, particuliers comme acteurs publics, sur les consommations d'eau, de papier mais également sur la production, le tri et la valorisation des déchets et la réduction de l'usage des pesticides.



4-1 : Préserver les ressources et la biodiversité

Contexte :

Fortement attachée à son patrimoine naturel, inséparable de son identité, Rueil-Malmaison s'inscrit résolument dans une démarche de préservation de sa biodiversité, gage d'attractivité résidentielle, de rayonnement et de développement durable.

La ville abrite ainsi une exceptionnelle diversité d'espaces verts communaux (parcs de Bois-Préau, des Impressionnistes, de l'Amitié, Carrey-de-Bellemare, «Bernard Moteurs», vallon des Gallicourts, plaine des Closeaux...), auxquels s'ajoutent les 200 hectares de la forêt domaniale de Malmaison.

Depuis plusieurs années, le service des Espaces Verts privilégie les pratiques respectueuses de l'environnement ce qui lui a permis d'atteindre son objectif « zéro phyto » en 2017. Pour respecter cet engagement, de nouvelles techniques sont progressivement mises en œuvre avec du désherbage manuel ou mécanique ainsi que par l'usage d'herbicides biologiques sur les secteurs les plus prestigieux (produits dits de Biocontrôle).

Un travail est également engagé auprès de la population pour expliquer la démarche, faire évoluer le seuil de tolérance de la « flore non désirée » en ville, notamment à travers la possibilité pour les Rueillois d'adopter le pied d'un arbre.

Par ailleurs, la Ville poursuit son engagement pour favoriser l'installation d'apiculteurs sur son territoire. Les abeilles représentent en effet un vecteur essentiel du maintien des écosystèmes, en participant à la pollinisation de plus de 80% des espèces de plantes à fleurs. Ainsi à Rueil-Malmaison, tous les espaces verts sont gérés sans pesticide et de nombreux sites sont aménagés afin de favoriser la présence d'espaces verts comme les prairies fleuries. Des ruches sont installées au Pavillon des Bulvis, sur les toits du T.A.M., du centre administratif Jean Mermoz, de l'Hôtel de ville, à la ferme du Mont Valérien, ou encore dans la coulée verte.

Réalisations 2016-2017 :

➤ Description :

Depuis le 1^{er} janvier, la loi interdit l'usage des pesticides sur l'espace public (voies, places...) à la seule exception des zones présentant un risque accentogène accru. La Ville a mis en place des stratégies de sensibilisation à la population pour utiliser des produits zéro pesticide comme solution alternative. Sur 95% de la voirie, la balayeuse ou la binette ont remplacé les pulvérisateurs de produits phytosanitaires.

Confirmant cet engagement, la Charte « Zéro Phyto » a été signée avec le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers à l'occasion des « Rendez-Vous du Développement Durable et du Salon Nature et Jardins », le 20 mai 2017.

Le conseil national des villes et villages fleuris, a confirmé l'attribution du label « quatre fleurs » à la ville.

Mobipôle :

Le projet a été réalisé sur la base du concept de « gare jardin ». L'idée est de favoriser le retour de la nature dans ces espaces très urbanisés tout en offrant une continuité écologique sur le territoire aux différents insectes. Ainsi, à l'instar des toitures végétalisées d'immeubles, les toitures des arrêts de bus ont systématiquement été végétalisées.

Aménagement de la promenade autour de l'hippodrome

Dans le cadre de cette opération (cf. partie 1.2), les espèces végétales choisies ont des besoins hydriques réduits et ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence écologique dans la flore d'Île-de-France. Le site étant classé, le projet a été validé auprès du ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'énergie.

➤ **Indicateurs :**

Dénomination indicateurs :	Valeur initiale de l'indicateur : 2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de sites ayant changé de typologie d'entretien :	0	0	0	2	3
Économies générées :	/	/	/	/	73 000€
Nombre de ruches installées sur le territoire :	41	44	48	62	60
Taux de mortalité des abeilles :	/	/	43%	45%	40%
Nombre de nichoirs installés dans le cadre de l'Observatoire des oiseaux :	17	42	42	42	42

Perspectives 2017 - 2018 :

Ouverture de l'adoption des pieds d'arbres de la ville aux Rueillois :

Dans le cadre de la communication de la Ville sur sa stratégie « Zéro-phyto », le service Espaces Verts a ouvert aux Rueillois la possibilité de contribuer aux « 4 Fleurs ». Ainsi, ces derniers peuvent désormais « adopter » un pied d'arbre comme alternative au désherbage afin de le fleurir et de participer ainsi à l'embellissement de la Ville. En contrepartie, ils se voient remettre gracieusement un sachet de graines de mélange fleuri et des conseils pour l'entretien et le jardinage.

Au mois de septembre 2017, déjà 34 pieds d'arbres avaient trouvé une famille.



4-2 : Réduire la production de déchets, améliorer la valorisation

Contexte :

La réduction des déchets, leur collecte et leur traitement sont une préoccupation essentielle pour la Ville qui doit également concerner tous les Rueillois.

En effet, un Français produit en moyenne environ 458 kg de déchets par an³, soit deux fois plus qu'il y a quarante ans !

De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour inciter les Rueillois à réduire leurs déchets.

En 2006, la Ville a lancé une campagne d'incitation au compostage domestique. Entre 2006 et 2016, environ 2300 composteurs à prix aidé ont été distribués. L'objectif est de réduire la quantité de déchets ménagers collectés, de promouvoir l'utilisation de sacs à déchets verts, et de sensibiliser les Rueillois à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement en lien avec le projet Jardiner au Naturel. Depuis 2011, l'action a évolué pour s'adapter à l'habitat collectif. En effet, l'installation en habitat collectif est plus complexe. Elle nécessite un accompagnement par le service des Espaces verts associé aux Correspondants Développement Durable afin de créer une dynamique et l'adhésion de tous au sein de la copropriété.

Créée en novembre 2015 dans le cadre de l'ex-CAMV, la Ressourcerie le Cercle (basée à Nanterre) a pour objectif de favoriser les circuits de consommation responsable et le réemploi. Son fonctionnement repose sur l'emploi de salariés en insertion, et vise à valoriser les déchets encombrants, en les réparant pour les revendre au grand public à prix réduit.

Réalisations 2016-2017 :

➤ Description :

Mise en place d'un poulailler à l'école maternelle Jean de la Fontaine :

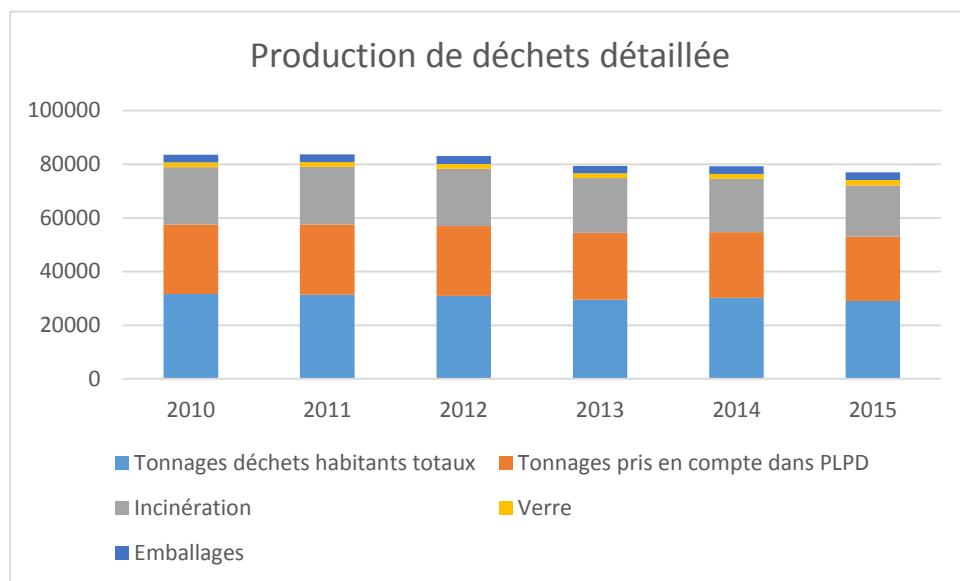
Cette initiative, soutenue par le CFA qui a construit le poulailler, a un double objectif. Le premier, permettre de réduire les déchets alimentaires en donnant les restes de repas à des poules, animal omnivore. Le second, sensibiliser les enfants à la biodiversité et la proximité des animaux en les nourrissant au quotidien.

Collecte de déchets d'équipements électriques et électroniques et d'encombrants :

Plusieurs collectes ont été organisées par le service Voirie Propreté dont la dernière, le 1^{er} juillet 2017 au Centre Léon Hourlier qui a permis de collecter : matelas, mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques usagés ou inutilisés, déchets verts, bois, ferraille, gravats, déchets ménagers spéciaux (toxiques), ainsi que les textiles (vêtements, sacs, chaussures).

³ http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets_chiffres-cles2016_8813.pdf (page 24)

➤ Indicateurs :



4-3 : Développer une restauration éco-exemplaire

Contexte :

La restauration collective sur la Ville concerne 7 000 repas jour.

La Ville s'est engagée sur la thématique de la restauration exemplaire, par l'intégration de critères Développement Durable dans les marchés publics de la restauration, et le suivi de leur mise en œuvre.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de la restauration collective renouvelé en septembre 2016, la Ville a intégré, en priorité, la fourniture de produits saisonniers et de grande qualité. Le prestataire prend ainsi en compte : le bio, les Label Rouge, les aliments certifiés, les circuits courts et le respect des légumes et fruits de saison.

Depuis 2012, la loi impose aux gros producteurs de biodéchets de mettre en place le tri à la source en vue de leur biovalorisation. Plusieurs solutions sont envisageables comme le compostage ou encore la biométhanisation. En 2016, le seuil annuel minimum de déchets produits pour être soumis à la réglementation a été abaissé à 10 tonnes par établissement, ce qui concerne plusieurs établissements scolaires de la Ville. Anticipant la réglementation, la Ville avait lancé en 2015 une expérimentation de biovalorisation par méthanisation des déchets alimentaires en milieu scolaire. L'objectif était alors double : réduire la production de déchets en retravaillant la chaîne de service, les conditions de repas

des enfants et en bout de chaîne expérimenter le tri en vue de la valorisation des déchets. L'expérience acquise a permis d'alimenter la réflexion pour intégrer cette dimension dans la nouvelle délégation de service public.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ Description :

Expérimentation de la bio valorisation des déchets en milieu scolaire :

La Ville a poursuivi l'expérimentation de collecte et de valorisation des déchets alimentaires lancée début 2016 sur l'école élémentaire Les Buissonnets et pilotée par le service Développement Durable avec la société Love Your Waste.

En septembre 2016, l'ALSH du Vert Bois, dans le cadre de la démarche d'écolabellisation, puis en janvier 2017 l'école Claude Monet sont venus rejoindre ce projet.

Un travail de pédagogie a été initié auprès des enfants qui ont bien accueilli la démarche, et le suivi des tonnages a permis de lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire la production de déchets.

Les biodéchets, triés par les enfants, font l'objet d'une collecte spécifique, et sont acheminés à l'Usine Biogaz de Galion (Eure). Les déchets sont transformés en biométhane grâce au processus de fermentation des déchets, et pour les résidus de matière en compost et engrais utilisés par les agriculteurs Bio situés à proximité.

Indicateurs :

Expérimentation de collecte et traitement des biodéchets :

Nombre de kg de biodéchets triés, collectés et valorisés entre septembre 2016 et juillet 2017 : 11.75 tonnes

Budget dédié : 300 € HT / tonne collectée, soit un coût estimé à 4608 € TTC, coût de la location des bacs inclus.

Perspectives 2017 - 2018 :

Dans le cadre de la DSP, mise en place d'une prestation de collecte et de valorisation des biodéchets pour les écoles Bons Raisins et Tuck Stell (qui génèrent respectivement 11,2 et 13,9 tonnes de biodéchets par an – référence année 2012).

Intégration des écoles Claude Monet, Buissonnets et de l'Accueil de Loisirs du Vert-Bois dans la prestation de collecte et de valorisation des biodéchets gérée par ELIOR.



PARTIE 5 : LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

Pour que Rueil-Malmaison poursuive son chemin vers une ville durable, le travail d'explication et de sensibilisation aux enjeux de la qualité de vie de ses habitants, de la cohésion sociale, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique, reste une priorité.

Ainsi, la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 exige la participation et la mobilisation de tous les acteurs locaux.



5-1 : Sensibilisation et mobilisation du grand public

Contexte :

Consciente de l'impact des gestes quotidiens de chacun, la Ville mène de nombreuses actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

Ainsi, afin de sensibiliser toutes les tranches d'âge, Les Rendez-Vous du Développement Durable sont organisés chaque année par la Ville depuis 2009. Il s'agit d'une manifestation regroupant professionnels, services municipaux et associations qui proposent des solutions innovantes en matière d'énergie, de transports, de déchets, de consommation. Un village dédié aux enfants permet d'aborder ces thèmes à travers des activités ludiques. L'événement accueille chaque année environ 3 000 personnes.

Dans le même esprit, d'autres événements sont également organisés régulièrement à l'occasion de semaines thématiques ou de journées mondiales.

Par ailleurs, consciente de l'enjeu de l'éducation à l'environnement et au Développement Durable la Ville met en œuvre de nombreuses actions dans les établissements d'accueil de la petite enfance et de l'enfance afin de sensibiliser les générations futures. Ainsi, afin de compléter le travail réalisé dans les écolos-crèches, l'Accueil de Loisirs du Vert-Bois s'est engagé en 2016 dans une démarche d'éco-labellisation visant à réduire l'impact environnemental de la structure en mobilisant à la fois les équipes, les enfants et les parents.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ Description :

Éco-labellisation de l'Accueil de Loisirs du Vert-Bois :

Inscrit dans l'Agenda 21 saison 2, ce projet traduit une véritable volonté de la part du Directeur et de son équipe, de porter un projet global en matière de Développement Durable dont l'objectif est de réduire l'impact environnemental de la structure en mobilisant tous ceux qui le fréquentent : l'équipe d'animation, les enfants et les parents, mais aussi le personnel d'entretien ou encore le prestataire de la restauration collective (campagne de pesée et commande au plus près des besoins).

Il s'agit d'une démarche en plusieurs étapes : engagement de la structure et de l'équipe, réalisation d'un diagnostic, élaboration d'un plan d'actions, accompagnement des équipes par le biais de groupes de travail et de formations, et enfin une évaluation, dans une dynamique d'amélioration qui a conduit à la labllisation du centre en juin 2017. La communication sur les actions du centre constitue un axe de travail fort car il permettra de mobiliser les parents par un effet d'entraînement, mais aussi les autres structures.

<http://www.rueilmalmaisonvilledurable.fr/index.php/eco-labellisation-du-vert-bois/>

Perspectives 2017 - 2018 :

Évolution du format des Rendez Vous du Développement Durable :



Dans une logique de rationalisation des coûts et de réduction des manifestations, les Rendez-Vous du Développement Durable ont été regroupés avec le Salon Nature & Jardins afin de mutualiser les moyens et créer des synergies. Une évolution « naturelle » qui a permis de fusionner des approches différentes mais complémentaires pour proposer à la population une manifestation à la fois riche en activités et en exposants soucieux de faire découvrir leur engagement en faveur de la nature, la biodiversité et le Développement Durable.

Éco-labellisation de l'Accueil de Loisirs du Vert-Bois :

En plus de l'éco-labellisation de la structure en juin 2017, le centre a été labellisé refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et ambitionne de devenir un centre ressource pour les autres accueils de loisirs en ce qui concerne les activités relatives au Développement Durable et/ou la biodiversité.



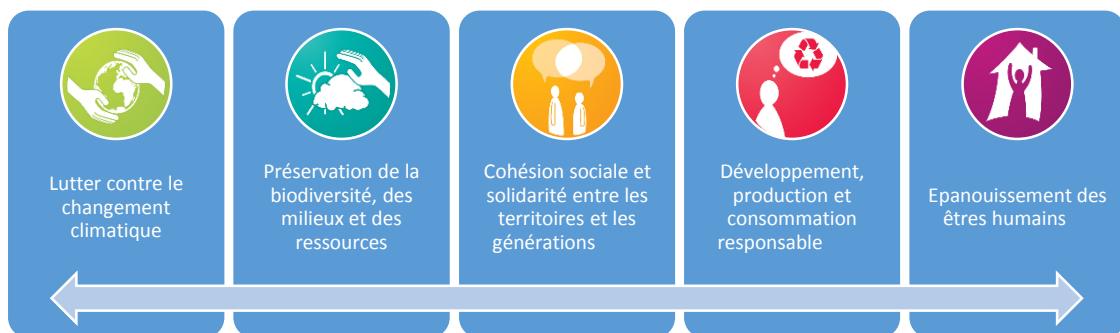
Coins nature dans les écoles :



Fin 2016, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a proposé aux Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) un appel à manifestation d'intérêt « 10 000 coins nature dans les écoles ». L'objectif est d'une part de permettre aux élèves de s'approprier la nature, de favoriser leur prise de conscience écologique, d'autre part de maintenir et développer la biodiversité en ville.

Les écoles élémentaires des Bons Raisins, Alphonse Daudet et Pasteur bénéficient d'un financement d'actions dans le cadre d'une convention signée entre la Ville et le ministère. La Direction de l'Éducation et les services Développement Durable et Espaces Verts accompagnent la mise en œuvre de ces actions qui s'intègrent aux projets des trois écoles en fonction de leurs besoins : création et aménagement de jardin potager, acquisition d'équipements et d'outillages, formation à destination du personnel enseignant.

Outre l'activité de jardinage, les coins nature sont utilisés comme supports pédagogiques pour mettre en place des activités autour de l'environnement, de la citoyenneté et des sciences au bénéfice de plus de 40 classes d'élémentaire.



5-2 : L'animation des réseaux

Contexte :

La Ville, à travers le service Développement Durable, anime deux réseaux dynamiques, relais d'actions auprès des services municipaux et auprès des habitants.

Le réseau des Référents Développement Durable a été créé au mois de mai 2009. Il est en cours de restructuration pour s'adapter aux évolutions des services.

Le réseau des **Correspondants Développement Durable** des Conseils de Village.

Les 12 correspondants Développement Durable des villages, soutenus par leurs suppléants et les commissions dédiées dans les villages, sont les ambassadeurs auprès des rueillois et de leur conseil de village des bonnes pratiques et informations relatives au Développement Durable. Soucieux de participer bénévolement à la vie « durable » de leur ville, ils travaillent en transversalité, entre commissions des différents villages afin de mettre en œuvre des projets aussi variés que le défi Familles à Énergie Positive, le compostage, Fleurs de trottoir, Pédival ou encore des actions de sensibilisation relatives à la rénovation énergétique de l'habitat.

Réalisations 2016 :

Réseau des Correspondants Développement Durable :

Afin de favoriser l'action des correspondants par une meilleure appropriation des enjeux, le service Développement Durable leur propose de participer à des interventions sur des thématiques spécifiques. Des services municipaux sont intervenus pour présenter la politique de diminution des intrants-phytosanitaires (Espaces Verts) ou encore le Plan Local de Prévention des Déchets et le fonctionnement de la collecte des déchets (Environnement).

Perspectives 2017 - 2018 :

Réseau des Correspondants Développement Durable :

Au premier semestre 2017, des interventions sur les thématiques de l'eau et de la qualité de l'air ont été proposées au réseau Développement Durable (les correspondants et leurs suppléants, mais également les membres des commissions Développement Durable des conseils de village). Ces présentations ont été assurées par des partenaires externes, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers et AirParif. Ce cycle de conférences thématiques se poursuivra au second semestre 2017 et en 2018.

Une lettre d'information dédiée au Développement Durable est désormais proposée quatre fois par an au réseau Développement Durable. Enfin, des visites de sites seront organisées dès la rentrée 2017 pour leur permettre d'appréhender concrètement l'action en matière de Développement Durable sur le territoire. L'ensemble de ce dispositif permet aux correspondants et à leur commission Développement Durable une montée en compétences qui facilite l'action dans les villages de Rueil.



5-3 : Eco-exemplarité de la Mairie

Contexte :

De par son activité, la Mairie a un fort impact environnemental à sur divers domaines tels que la biodiversité, l'énergie, les déplacements ou encore les achats responsables (papiers, cartouches, restauration, etc). En tant qu'acteur public, elle se doit d'agir pour réduire son impact en sensibilisant ses agents et en changeant ses pratiques, cela contribue à donner l'exemple à la population et la mobiliser.

Afin de réduire sa consommation de consommables la Ville a ainsi mis en place une stratégie s'appuyant sur deux leviers :

- **En interne**, par la mise en place d'une politique d'impression intégrant :
 - Une réflexion sur le choix et l'utilisation optimale des machines,
 - La réduction du nombre des imprimantes individuelles très consommatrices,
 - Une campagne de sensibilisation sur la réduction des impressions et le tri,
 - La dématérialisation d'un grand nombre d'invitations à des événements organisés par la Ville,
 - Une formation aux bonnes pratiques.
- **A destination de la population**, par la dématérialisation des procédures :
 - Il est possible de demander à distance plusieurs types d'actes : naissance, mariage et décès,
 - Il est possible de régler plusieurs prestations délivrées par la Ville en ligne comme : les accueils de loisirs, les études surveillées ou encore les prestations d'accueil dans les structures de petite enfance
 - Il est également possible de consulter ses données personnelles et de facturation pour ces mêmes services.

La dématérialisation des procédures à destination de la population a pour incidence principale la diminution des déplacements des ruellois qui a un fort impact sur les émissions de Gaz à Effet de Serre(GES) imputés au fonctionnement de la mairie.

Réalisations 2016 - 2017 :

- **Description :**

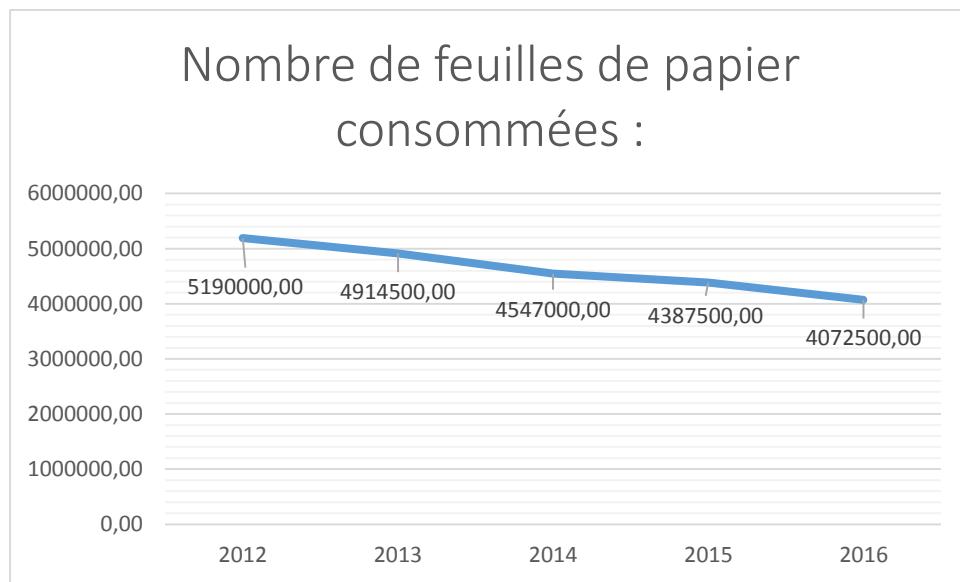
Dématérialisation des procédures (Portail familles) :

- La dématérialisation des inscriptions scolaires (seulement la partie "dossier de pré-inscription). pour 2017
- La dématérialisation des factures pour septembre 2016 ainsi que des justificatifs pour les frais de garde pour 2017 (nécessaire dans les démarches d'impôts).
- Dématérialisation des pré-inscriptions en crèches pour août 2016.

Changement des copieurs dans les services.

Plus performant, les copieurs délivrent à présent les impressions sur présentation d'un badge. Une garantie supplémentaire de ne pas éditer de documents inutiles car il sera possible d'annuler une impression depuis le copieur.

➤ **Indicateurs :**



Cette baisse de consommation de papier est logiquement accompagnée par une évolution similaire de la consommation de toners de 1385 en 2014 à 715 en 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de visiteurs uniques du portail familles	/	/	26136 (Juin à Décembre)	40089	61755
Statistique de paiement (Accueils de loisirs) :	/	/	34,58%	61,62%	71,43%
Statistique de paiement (Étude surveillée supervisée) :	/	/	0	63,93%	72,22%
Statistique de paiement (Petite enfance) :	/	/	50,05%	65,00%	70,07%
Statistique dématérialisation des demandes de places	/	/	/	/	59 (du 23/08 au 31/12)
Nombre de plis pour les factures :	/	/	/	/	172 familles

Perspectives 2017 - 2018 :

Suivi détaillé des copieurs dans les services :

Grâce à la mise en place généralisée des badges dans les services et grâce au travail collaboratif entre la Commande Publique et la DSIT, il sera désormais possible de suivre les impressions avec un niveau de détail tel que le service. Un suivi qui permettra de mesurer les efforts engagés par les agents lors des différentes campagnes de sensibilisation.

Dématérialisation des procédures (Portail familles) :

- Gestion des commissions de places en crèche
- Prélèvement automatique
- Maintien de la demande de places en crèche



5-4 : Sensibiliser les Rueillois aux économies d'énergie

Contexte :

Chaque année depuis 2012, la Ville de Rueil-Malmaison lance le défi « Familles à énergie positive ». La Ville a été la première en Île-de-France à s'engager dans la démarche.

Initié en 2008 en France par l'association Prioriterre, le projet « Familles à énergie positive » incite les foyers participants à faire des écogestes pour réaliser des économies d'énergie. Le défi, à la fois ludique et pédagogique, a pour but de réaliser au minimum 8% d'économies d'énergie sur les consommations domestiques de gaz, d'électricité ou/et d'eau durant la période de chauffe courant du 1^{er} décembre à fin mai. Les familles sont regroupées en équipe menée par un capitaine pour répondre à leurs questions et les motiver. Elles disposent d'outils ludiques et de conseils en ligne pour suivre leur progression tout au long du défi.

Réalisations 2016 - 2017 :

➤ Description :

Opération de distribution



gratuite d'ampoules LED auprès des habitants

Cette opération est lancée à l'échelle nationale dans tous les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte de moins de 250 000 habitants, dans le cadre d'une convention qui lie le Ministère de l'environnement et EDF. Elle vise à distribuer 1 million d'ampoules aux ménages aux revenus modestes, afin de réaliser des économies d'énergie et d'accélérer la transition énergétique.

La Ville a ainsi pu bénéficier d'une dotation de 4000 LEDs qu'elle a pu distribuer à deux occasions à un public cible dit en situation de précarité énergétique. La première opération a été organisée par le Service Développement Durable et le Pôle Cadre de Vie (Résidences de Lattre de Tassigny et Clos des Terres Rouges) et la seconde par le Pôle Solidarité (tranches 1&2 du quotient familial – centre-ville) toujours avec le soutien du service Développement Durable. Ces distributions ont permis aux bénéficiaires de s'équiper en luminaires économies tout en recyclant leurs anciens équipements.

➤ Indicateurs :

Dénomination indicateurs :	Valeur initiale de l'indicateur : 2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de familles inscrites au défi FAEP (cumulé) :	63	107	175	233	281
Économies d'énergie réalisées dans le cadre du défi (kwh) :	114 000 kwh	70 000 kwh	15 707 kwh	25 208 kwh	48 637 kwh



LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Ad'AP : « Agenda d'Accessibilité Programmée »

CAMV : Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien

CCAPH et CIAPH : Commissions d'Accessibilité Communales et Intercommunales

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

DSP : Délégation de service public

FAEP : « Familles à Energie Positive »

GES : Gaz à Effet de Serre

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PDA : Plan de Déplacement des Administrations

PDUIF : Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France

PTRE : Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

POLD : Paris Ouest La Défense

TEPCV : Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte